



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 31/10/2024

Date d'affichage : 31/10/2024

*DELIBERATION N° 066/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Robert TARDA
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Christine BACHES donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Cosme DILME
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Stéphane LE COQ

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 45 en zone A du PLU, lieu-dit Mas Carcassonne, d'une contenance de 6 992 m², auprès de la SAFER Occitanie, pour un prix total de 6 568,80 € TTC.

M. Modeste Bosque, Adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AB n° 45 sise en zone A, d'une contenance de 6 992 m², pour un prix total de 6 568,80 €, auprès de la SAFER Occitanie qui l'a préemptée à la demande de la ville.

Il précise que cette parcelle en nature de friche située derrière l'avenue Gino Massarroto est importante pour la commune car sa possession permettra de conserver la servitude contractée par le lotisseur « Terre Med Aménagement » lors de la réalisation du lotissement « Parc Saleilla », avec Mmes Xixonet, Fons et les consorts Pastor qui possèdent des terrains agricoles contigus à la parcelle AB n°45.

En effet, M. Modeste Bosque indique que cette convention de servitudes figure dans l'acte notarié du 28/07/2017 signés entre les parties susdites, enregistré chez Maître Jean-Philippe Amigues, et elle est destinée à conserver une bande de terrain pour le passage des engins agricoles et le désenclavement des parcelles AB n°46 et AB n° 395 au Nord des parcelles lotis.

Puis, M. Modeste Bosque indique qu'une promesse unilatérale d'achat a été signée par la ville avec la SAFER Occitanie le 05/02/2024 et que l'appel à candidature lancée par cette société d'aménagement foncier n'a eu, à ce jour, aucun retour positif de la part d'agriculteurs intéressés.

Par suite, M. Modeste Bosque propose au conseil, d'une part, d'acquérir la parcelle citée en objet au prix de 6 568,80 € TTC, y compris les honoraires de la SAFER Occitanie, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique d'achat de ce bien, enfin, de charger Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier.

La commission « Finances » qui s'est réunie le 30/10/24 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette acquisition.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Modeste Bosque et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'acquérir la parcelle AB n° 45 (6.992 m²) sise en zone A du PLU, lieu-dit Mas Carcassonne, auprès de la SAFER Occitanie, pour un prix total de de 6 568,80 € TTC, hors « frais de notaire » ;

- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ce bien ;

- **Charge** Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier ;

- **Précise** que la dépense est prévue en section d'investissement du budget communal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



M. François RALLO

Publication le : - 8 NOV. 2024